



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 26 mars 2025

L'an Deux Mille Vingt-Cinq, le vingt-six mars à 15H00, le comité syndical du SITS du pays de Rabelais s'est réuni à la mairie de Chinon, sous la Présidence de M. Denis MOUTARDIER, Président.

Date de convocation du comité syndical : 17/03/2025

Membres en exercice : 18

Membres présents : 14

Procuration : 0

Membres votants : 14

Présents : Marie-Line RUOPPOLO C, Thierry GASNIER, Sylviane GRANDEMANGE, Benoit RUGEN, Nicole MUREAU, Jeannette PICHET, Denis MOUTARDIER, Marina DANTIC, Christelle LAMBERT, Francine HENRY, Béatrice FAUVY, Sylvie LARGEAU, Sylvie BOUCHET, Jean-Michel MORISOT.

Excusés : Eric BIDET

Procurations :

A assisté : Angélique BERNARD

Secrétaire de séance : Béatrice FAUVY

Monsieur le Président ouvre la séance à 15H02 et constate que le quorum est atteint.



2025/12 VOTE DES PARTICIPATIONS DES COLLECTIVITES 2025

Membres en exercice	18
Membres présents	14
Suffrages exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

Le Président présente la proposition de participation des communes et des communautés de communes aux frais de fonctionnement du syndicat.

Pour mémoire, en 2024, le montant de la participation par élève avait été fixée à 63 € du fait du recrutement d'un agent en vue d'un départ en retraite. 2025 étant une année de retour à la normale, il est proposé au comité de voter une participation à 53 € par élève.

Le COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :

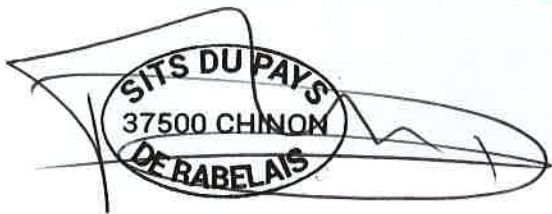

- **ACCEPTÉ** de RAMENER à 53 €/élève, la participation des collectivités aux frais d'administration générale du Syndicat, au titre de l'exercice 2025, sur la base de la répartition suivante :

COLLECTIVITES	EFFECTIFS	EFFECTIFS	BUDGET
	AU 01/03/2024	AU 01/03/2025	2025 (53 €/élève)
BENAI	19	18	954,00 €
BOURGUEIL	98	88	4 664,00 €
CONTINVOIR	3	3	159,00 €
COTEAUX-SUR-LOIRE	6	8	424,00 €
GIZEUX	4	1	53,00 €
LA CHAPELLE-SUR-LOIRE	22	23	1 219,00 €
RESTIGNE	28	25	1 325,00 €
SAINT-NICOLAS-DE-BOURGUEIL	14	18	954,00 €
SOUS-TOTAL COMMUNES	194	184	9 752,00 €
CC TOURAINE VALLEE DE L'INDRE (1)	30	38	2 014,00 €
CC CHINON VIENNE ET LOIRE (2)	1181	1177	62 381,00 €
SOUS-TOTAL COMMUNAUTES	1 211	1 215	64 395,00 €
TOTAL GENERAL	1 405	1399	74 147,00 €

- **AUTORISE** M. le Président à demander le versement de 50% du montant de la participation en avril 2025 et le solde en juillet 2025.

Transmis au représentant de l'Etat le 4.4.25
 Publication le : 4.4.25

Le Président
D.MOUTARIDER

SOUS-PRÉFECTURE DE CHINON

- 4 AVR. 2025

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ
 (Loi du 2 Mars 1982)

Pour extrait conforme,
 Le Président
 Denis MOUTARDIER